

Communauté
de Communes



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHE

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2025

2025_108

ACTIONS D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ

L'an deux mille vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 27 octobre 2025.

Nombre de conseillers		BAMBAGINI Martine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BOUX Michel, COURTILOUX Vincent, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DELPEUCH Dominique, DENIZOU Nicole, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, ESCLAMADON Jean-Marie, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GENTY Guillaume, GORIN Claudine, GUIBERT Xavier, GUILLON Jean-Claude, GUILLOT Olivier, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAVERGNE Michel, LAVERGNE Viviane, LONDEIX Colette, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Bernard, MARTIN Francis, MOREAU Pierre-Charles, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER serge, OVAN Nicolas, PERRIN Jean-François, PEYRONNET Claude, REYNAUD Gilles, ROUET Jean-Louis, SAILLARD Madeleine,
En exercice	62	
Titulaires Présents	41	
Suppléants Présents	6	
Pouvoirs titulaires	5	
Votants	52	

PRÉSENT Suppléant : BARRAUD Francine, DACKOW Jean-Michel, HÉRAULT André, NOEL Marie-Thérèse, PRÉVÔT Alain, ROUSSEAU Michel.

POUVOIRS hors suppléant :

- AUBRUN Lynda donne pouvoir à OVAN Nicolas ;
- BARRET-BONNIN Marie-Catherine donne pouvoir à DENIZOU Nicole ;
- MAURY Alice donne pouvoir à LAVERGNE Viviane ;
- ROCH Jean-Marie donne pouvoir à PEYRONNET Claude ;
- SCHIRA Bruno donne pouvoir à GORIN Claudine.

Excusés : BACHELLERIE Pierre, BOULLE Jean-Claude, BREGEAUD Laurent, BREGEON Pascal, GAINAND Jean-Pierre, PAILLER Alain, LAURENT-DUSSY Claudine, PIVETEAU Michel, SINGEOT Anne-Marie, THEVENOT Pierrette.

Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.

Madame Virginie FILLOUX est élue secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Marie ESCLAMADON, Vice-Président en charge de l'habitat, s'exprime en ces termes :

L'Assemblée départementale a adopté, par délibération en date du 20 octobre 2022, la mise en œuvre d'un Programme Départemental de l'Habitat (PDH) pour la période 2023-2027. Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023, ce programme met en œuvre de nouvelles modalités d'intervention en matière d'amélioration de l'habitat privé.

Il est proposé d'examiner les dossiers suivants :

- ▶ M. Raymond LAJARIGE (Saint-Junien-les-Combes) relatif à l'adaptation de son logement, pour un montant global de subvention de 450 €,
- ▶ M. Pierre BACHELLERIE (Saint-Martial-sur-Isop) relatif à l'adaptation de son logement, pour un montant global de subvention de 450 €,

Les éléments constitutifs des demandes sont répertoriés dans le tableau synthétique annexé à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche en matière de politique du logement et du cadre de vie ;

Vu la délibération n°2021_110 du 28 juin 2021 adoptant le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), qui porte des objectifs de rénovation énergétique du parc privé ;

Vu la délibération n° 2022_174 du 12 décembre 2022 approuvant la mise en œuvre d'un Programme Départemental de l'Habitat pour l'amélioration du parc privé en Haute-Vienne pour la période 2023-2027 ;

Considérant les deux demandes de subvention reçues et annexées à la présente délibération ;

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer les subventions suivantes :

- Une subvention de 450 € à M. LAJARIGE pour l'adaptation de son logement,
- Une subvention de 450 € à M. BACHELLERIE pour l'adaptation de son logement

Ces subventions seront versées au titre de l'amélioration de l'habitat privé dans le cadre du Programme Départemental de l'Habitat, selon la répartition précisée dans le tableau annexé

Article 2 : D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Pierre Bachellerie, personnellement intéressé à l'affaire, ne prend pas part au vote.

Adoptée à l'unanimité

Le Président,

Signé électroniquement par : Le
Président
Date de signature : 06/11/2025
Qualité : Signature des ACTES par le
Président

Jean-François PERRIN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois

Éléments constitutifs du projet		Propositions de subvention soumise à délibération												
Porteur de projet	Type de propriétaire	Nature du projet	Descriptif des travaux à	Coût estimatif des	AMO	Date du Conseil	sub. travaux			sub. AMO			TOTAL aides publiques	TOTAL CC
							ANAH	CD87	CCHLeM	ANAH	CD87	CCHLeM		
LAJARIGE Raymond 27, rue de la Bazine 87300 ST JUNIEN LES COMBES	occupant	adaptation des logements occupés par les personnes âgées	Monte-escalier	9 112,79 €	900,00 €	03/11/2025	6 379,00 €	1 139,00 €	300,00 €	600,00 €	150,00 €	150,00 €	8 718,00 €	450,00 €
BACHELLERIE Pierre Chez Flaux 87330 ST MARTIAL SUR ISOP	occupant	adaptation des logements occupés par les personnes âgées	Douche adaptée	4 588,57 €	900,00 €	03/11/2025	3 212,00 €	574,00 €	300,00 €	600,00 €	150,00 €	150,00 €	4 986,00 €	450,00 €
TOTAL				13 701,36 €	1 800,00 €		9 591,00 €	1 713,00 €	600,00 €	1 200,00 €	300,00 €	300,00 €	13 704,00 €	900,00 €